



Année 2013

Numéro 2

Le 8 avril 2013

Bulletin trimestriel de la commune de Négrondes

Conseil municipal

- Point sur l'exécution du budget 2012
- Remplacement des fenêtres de l'école
- Site internet pour notre commune
- Projets 2013 en investissements



Bon à savoir

- Limitation de l'usage des pesticides
- Prévention des risques d'incendie
- Formalités pour la construction

Histoires ...

M. le Curé de Négrondes marie ses filles

La page de l'école

Informations pratiques



**Mise en place des conteneurs de tri semi-enterrés,
Nouvelle structure de jeu pour les enfants,
travaux du bâtiment d'accueil péri-scolaire en voie d'achèvement :
notre commune est active pour le bien-être de tous.**

Dans ce numéro :

- Sommaire - éditorial p 3
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal (1^{er} trimestre 2013) p 4
- La page de l'école p 8
- Bon à savoir p 9
- Histoire ... histoires p 11
- La vie des associations p 12
- Dates à retenir p 13
- Infos pratiques p 14

S O M M A I R E



Prochaine parution : juillet 2013

Impression : SPP Numérique
13 rue Thiers - 24000 Périgueux

Responsable de la publication :
Claude Camélias

Conception, réalisation :

Commission Communication :
- responsable :
Patrick Fleurat-Lessard
- membres : M. Ambert, K. Caballero,
P. Dubin, I. Desgraupes, S. Tibur,
R. Chouat, L. Loncle, J. Mouret.

Dépôt légal : annuel

Recensement :

Les premiers chiffres du recensement effectué dans notre commune en janvier et février font apparaître, par rapport au dernier recensement de 2008, :

- une légère augmentation de la population de l'ordre de 2%
- une augmentation sensible du nombre de logements vacants.

Éditorial

Chères Négrondaises, chers Négrondais,

Beaucoup me connaissent comme un homme à l'écoute de chacun et de ses interrogations loin des clivages politiques.

Ma porte est ouverte à vous tous, et je suis à votre service dans le cadre de l'intérêt général de notre commune.

Je vous rappelle que le Maire est officier de police et qu'il doit, en particulier, veiller à l'application des règles dans des domaines tels que l'urbanisme, la sécurité ou le respect de l'environnement. Ma passivité dans cette mission amènerait, très vite, Monsieur le Préfet à me rappeler mes obligations.

Ces derniers mois, à la suite de différents constats ou déclarations de faits, il m'est arrivé d'intervenir, plusieurs fois, dans le cadre de mes responsabilités. Chaque fois, quelle que soit la personne concernée, je l'ai fait en toute objectivité. Sachez que ce sont des démarches difficiles qui ne procurent aucun plaisir. Je suis sûr que la raison va s'imposer et que les objections seront levées dans le respect des droits de chacun.

Votre conseil vient de définir plusieurs projets à réaliser en 2013. Le budget pour les financer vient d'être voté et nous avons choisi de ne pas augmenter les taux de vos impôts locaux car nous pensons que la régularisation des modifications des surfaces habitables, à la suite de travaux de rénovation ou d'extension, est plus équitable.

Ces déclarations, validées par la commission communale des impôts locaux, permettront un calcul de taxe d'habitation sur de nouvelles bases. Elles généreront des recettes qui compenseront l'absence d'augmentation des taux. Au nom de notre commune, je remercie les personnes concernées de réparer cet oubli lié à l'absence de permis de construire pour ce type de réalisations.

Dans quelques jours, mon Conseil et moi-même, nous vous inviterons à une réunion d'information pour vous présenter les raisons de décisions importantes prises, pour notre commune et ses habitants, ces derniers jours :

- projets prioritaires en 2013
- report de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Elles sont le résultat d'une réflexion approfondie de votre Conseil qui œuvre au quotidien pour cette commune que nous aimons tous : Négrondes.

Votre Maire,
Claude Camélias

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 13 décembre 2012

Présents : M. Claude Camélias, Maire

M^{mes} K. Caballero; F. Decarpentrie; C. Delamare; D. Gourvat;
J. Mouret; H. Pradaux

MM. M. Bardy; D. Fleurat-Lessard; P. Fleurat-Lessard; J-N. Grit;
J-R. Maury; J-J. Raynaud.

Absents excusés : Mme M. Ambert et M. P. Dubin (pouvoir à C. Camélias).

Secrétaire de séance : M^{me} Jeanine Mouret

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Révisions de loyers

Vu le nouvel indice IRL du 4^{ème} trimestre 2011, à appliquer au 1^{er} janvier 2013, nous devons réviser deux loyers :

- Celui de la rue E. Le Roy qui passera de 182,45€ par mois à 186,29€.
- Celui du logement de la Poste qui passera de 504,95€ à 515,59€.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette révision.

M. le Maire nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier le logement « de la Poste » sera libre.

3. Agents recenseurs



Le recensement de la population de notre commune se fera du 17 janvier au 16 février. Notre secrétaire, Marie-Laure Malemanche, et Mme Stéphanie Lipovac seront nos deux agents recenseurs.

Mme Lipovac aura un C.D.D. du 4 janvier au 16 février pour 104 heures d'activités.

Le Conseil, à l'unanimité, a validé cette embauche.

4. Avancements d'échelon :

Les propositions d'avancements d'échelon pour l'année 2013 proposées par le centre de gestion :

- Bagilet Rosine : échelon 3 à 4 au 18/07/2013
- Boulesteix Léna : échelon 5 à 6 au 01/11/2013
- Licoine Michel : échelon 5 à 6 au 01/09/2013
- Mouty Nicolas : échelon 5 à 6 au 01/04/2013

ont été approuvées, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

5. Convention pour la Médecine professionnelle

Le Conseil a accepté, à l'unanimité, les modifications proposées concernant la réorganisation des lieux de visite et l'application de pénalité (30€) pour la commune quand un agent, sans justification, ne se sera pas présenté pas à la visite. Le taux de cotisation reste inchangé à 0.35% de la masse salariale.

6. Remplacement de personnel

M^{me} Michèle Pompidou voit son arrêt de travail, pour longue maladie, prolongé jusqu'au 2 juin 2013.

M. le Maire propose le renouvellement du contrat de travail de sa remplaçante : Mme Christine Ranouil.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature de ce nouveau contrat à durée déterminée jusqu'au 2 juin 2013.

7. Adhésion au service FAST

Le Conseil municipal avait donné son accord pour l'adhésion à ce service qui permet la télétransmission à la Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, lors de la séance du 31 mai 2012.

Le Pays Thibérien ayant regroupé les demandes de plusieurs communes, a obtenu des tarifs d'adhésion plus intéressants :

- 296€ pour la 1^{ère} année (abonnement : **120€**; certificat électronique : **70€**; formation des secrétaires : **106€**)
- 190€ pour la 2^{ème} année.

A l'unanimité, le Conseil confirme son accord.

8. Constructibilité sur la parcelle A 2076

Le montant des travaux nécessaires pour la pose des différents réseaux (eau, électricité, assainissement collectif) et pour la voirie s'élèveraient à **60 000€**.

A ce coût il faudrait ajouter la protection incendie (réseau et construction bassin) d'un montant d'environ **10 000€**

Ces investissements pour rendre constructible cette parcelle ne peuvent être supportés par la commune que si la « participation pour voirie et réseaux » lui est remboursée dès la facturation des travaux.

9. Convention de veille foncière avec la SAFER

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) propose une assistance aux collectivités pour en particulier :

- réorienter des terres dans le cadre du développement rural
- la mise en œuvre du droit de préemption.

Le Conseil a accepté, à l'unanimité, cette convention.

10. Point sur l'exécution du budget 2012

En cette fin d'exercice 2012 le maire fait le point sur les investissements réalisés :

- Construction et aménagement du columbarium : **11 641€**
- Panneaux et matériel pour la voirie : **3 286€**
- Structure de jeux pour compléter le jardin d'enfants : **1 886€**
- Déplacement du compteur EDF du logement de la Poste : **1 455€**
- Travaux sur les installations électriques à l'école : **1 416€**

Les travaux de construction de la garderie, pour un montant de **145 596 € H.T.** sont en cours.

11. Remplacement des fenêtres de l'école

L'analyse budgétaire étant positive, M. le Maire propose de lancer le plus vite possible le remplacement des fenêtres de l'école afin d'améliorer le confort des enfants et de réaliser des économies de chauffage.

Le devis retenu par la commission des achats, d'un montant de **10 256€**, pour 19 châssis et 2 portes + un châssis fixe au-dessus est celui de l'entreprise "Allo MNC". Pour une meilleure sécurité, le vitrage sera feuilleté, côté cour.

A l'unanimité, le Conseil accepte ce devis et charge M. le maire de lancer ces travaux.

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 6 mars 2013

Présents : M. Claude Camélias, Maire

M^{mes} M. Ambert, K. Caballero; F. Decarpentrie; D. Gourvat; J. Mouret; H. Pradaux,

MM. M. Bardy; P. Dubin; P. Fleurat-Lessard; J-N. Grit; J-R. Maury

Absents excusés : M. D. Fleurat-Lessard (pouvoir à C. Camélias), C. Delamare

Absent : M. J-J. Raynaud.

Secrétaire de séance : M^{me} . Katia Caballero

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2013

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Réforme des rythmes scolaires



2 options possibles :

- application de la réforme dès la rentrée de septembre 2013
- report de son application à la rentrée de 2014

Pour les enfants le passage de 4 jours à 4 jours ½ de classe par

semaine, en ramenant le temps scolaire maximum, par jour à 5h30, est positif.

Mais cette réforme pose, en particulier pour les petites communes rurales, des difficultés pour organiser les temps péri-scolaires.

Comment dans un délai aussi court trouver les animateurs avec les compétences adaptées à la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial à définir ? Pour notre commune, il faudrait 6 animateurs chaque jour (9 pour le RPI Négrondes/ Ligueux/ Vaunac).

Comment organiser les services annexes : cantine, garderie et transport scolaire ?

Aussi, afin d'intégrer tous les paramètres et de mettre en place des animations périscolaires de qualité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

Cette décision sera transmise au Conseil Général de la Dordogne (service transport scolaire) avant le 09-03-2013 et à la Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale, Mme Jacqueline ORLAY, avant le 31-03-2013.

Un groupe de travail va se mettre en place au niveau communal et à celui du R.P.I. Il serait pertinent qu'il en soit de même pour le Pays Thibérien afin de construire ensemble des « moyens » à mutualiser.

3. Déplacement de l'assiette du chemin rural des Couriveaux aux Maines,

Suite à la demande de M. Jean-Pierre MARIDAT concernant l'autorisation de faire traverser le chemin rural des Couriveaux aux Maines par le pivot d'une rampe d'arrosage, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour étudier le déplacement de l'assiette de ce chemin, au niveau des parcelles n° 354 et n° 643 section C, afin de supprimer une courbe et ainsi éviter l'arrosage du chemin.

À partir des documents du géomètre, une procédure d'enquête publique sera lancée et une convention, précisant les conditions de traversée du chemin, sera également établie entre la commune et M. Maridat .

A la suite du résultat de l'enquête publique, le Conseil aura à se prononcer par délibération.

4. Recensement de la population

La population de Négrondes est passée de 818 habitants en 2008 à 833 habitants en 2013, soit une augmentation de 15 personnes (1,83%)

Il est à noter que, pendant cette même période de 5 ans, le nombre de logements vacants est passé de 28 à 45.

5. Réglette lumineuse de la façade de la mairie

Pour le remplacement de cette réglette, le montant du devis s'élève à 933,73€ (50% pris en charge par le Syndicat des Énergies 24 et 50% à la charge de la commune).

6. Circulation sur les chemins ruraux :

Il est rappelé que l'accès aux habitations construites en bordure du chemin rural des Fours à Chaux se fait :

- par la route "Napoléon" pour celles qui sont situées vers les Couriveaux »
- par la RN21 pour celles qui sont du côté des Peyrières.

En conséquence dans sa partie boisée, aucun aménagement ne sera réalisé pour faciliter la circulation des voitures. Cette portion de chemin rural sera réservée aux promeneurs, piétons ou cyclistes. .

7. Orientation pour les investissements 2013 :

Les investissements nécessaires ont été présentés au Conseil afin de définir les priorités à intégrer dans le budget 2013 :

- Aménagements des abords de la garderie (sécurité et environnement).
- Remplacement des fenêtres de l'école et du logement communal de la rue des Fours à chaux (économie d'énergie)
- Aménagement de la rue de la gare : chaussée et trottoirs (sécurité)
- Aménagement du parking de la salle « Audebert » (accessibilité personnes handicapées et environnement)
- Mise aux normes électriques de la salle « Sudreau » et remplacement de la porte d'entrée (sécurité et économie d'énergie)
- Pose de ralentisseurs dans le bourg (sécurité)
- Remplacement de 4 lampadaires au lotissement des Peyrières »
- Remplacement du tracteur.

8. Questions diverses

- a) Création d'un site web pour Négrondes (P. Fleurat-Lessard)
Un travail de réflexion a été mené pour analyser des sites existants, définir des objectifs, les types d'informations à diffuser, le nombre de pages (5 seraient nécessaires). Différents concepteurs vont être sollicités pour présenter des propositions chiffrées.

Le projet « MIGADO » :

Restauration et gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

MISE EN PLACE D'UN INCUBATEUR AVEC DES ŒUFS DE SAUMON



Jeudi 10 janvier, Stéphane et Yannick sont venus à l'école nous expliquer comment faire pour élever des saumons.

D'abord on a préparé l'aquarium (l'incubateur) avec du sable, des cailloux, de l'eau pure. On a installé une machine pour que l'eau soit toujours fraîche

Il y avait 100 œufs dans une poche. Chacun son tour, on a pris une épuisette pour mettre les œufs dans l'eau de l'aquarium. Ces œufs ils sont orange/rose. On voit deux petits points noirs à l'intérieur. Ce sont les yeux.

Le 25 janvier, les petits saumons sont sortis de leur coquille : ce sont des alevins. Les alevins ont une poche devant le ventre. Dans cette poche il y a de la nourriture. Grâce à cette poche, nous n'avons pas besoin de leur donner à manger mais à cause de cette poche, les alevins ne peuvent pas nager.

Les alevins se mettent les uns à côté des autres, près des cailloux.

JOURNÉE À LA PISCICULTURE DE CASTELS

Vendredi 22 mars 2013, à la pisciculture de Castels, nous avons déversé nos petits saumons dans un ruisseau en les prenant avec une épuisette. Il fallait mettre les pieds dans l'eau avec nos bottes, tourner l'épuisette et appuyer pour que le petit poisson tombe. Ensuite, nous avons pêché dans le ruisseau avec une grande épuisette. On a pêché des insectes qui serviront de nourriture pour les petits saumons.





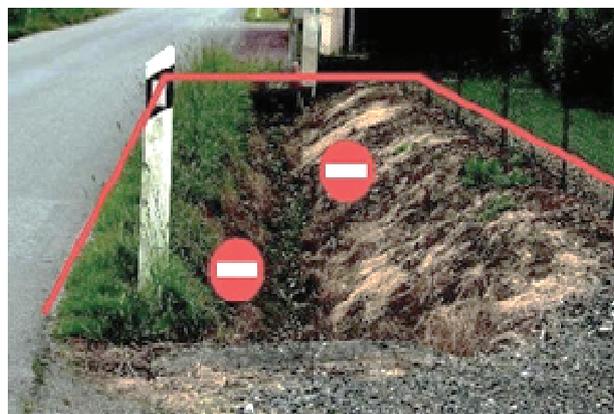
LIMITATION D'UTILISATION DES PESTICIDES

"Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés par cette recommandation : particuliers, , collectivités; agriculteurs et entrepreneurs..."

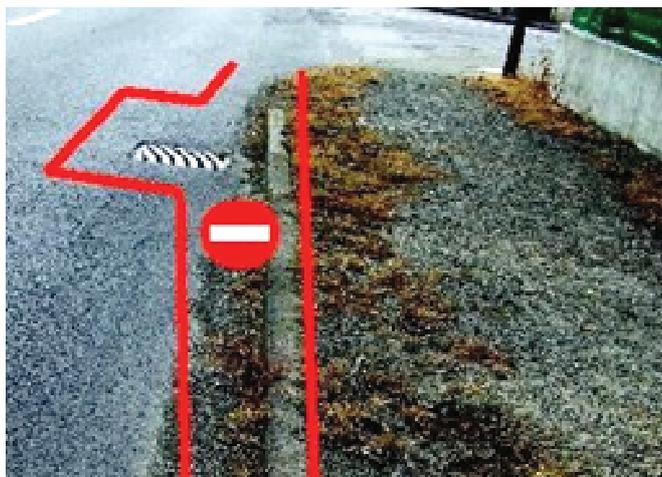
Afin de préserver la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et les insectes pollinisateurs, il est **fortement recommandé de ne pas utiliser de pesticides** (désherbants, fongicides, insecticides) :



- à moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau figurant sur une carte IGN 1/25 000^e



- dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur carte IGN 1/25 000^e, il est recommandé de ne pas traiter à moins d'un mètre de la berge



- sur les bas-côtés, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout



- à proximité des ruchers



UFC QUE CHOISIR, c'est quoi ?

C'est une association à but non lucratif créée en 1951, et regroupant aujourd'hui plus de 160 000 adhérents au sein de 170 associations locales.

UFC QUE CHOISIR est réputée par sa mission d'information et de soutien aux consommateurs dans de nombreux domaines, notamment la téléphonie et Internet.

UFC QUE CHOISIR vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, banques, logement, téléphonie, internet,

automobile, loisirs, etc. L'UFC QUE CHOISIR, s'attache à représenter les consommateurs dans les différentes instances départementales.

Le point d'accueil proche de chez vous : **PÉRIGUEUX** - 1, Square Jean JAURÈS (derrière le Théâtre l'Odyssee)

Permanence : du lundi au vendredi 9h – 12h / 14h – 17h et le samedi matin sur rendez-vous.

Tél : 05 53 09 68 24 - Fax : 05 53 06 71 09 - Courriel : ufcquechoisirdordogne@orange.fr - Site : www.ufcquechoisir-dordogne.org



PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊT :

vigilance et respect des règles de brûlage

NOUVEL ARRETE PREFECTORAL DU 14 mars 2013

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt, c'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.

Dans ces zones sensibles,

L'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé :

du **15 février au 15 mai** puis du **15 juin au 15 octobre**, toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite.

Il y est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues... L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin (1) puis du 16 octobre au 14 février.

Seuls, les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir ...).

Le débroussaillage est obligatoire.

Les propriétaires des constructions (maisons, dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions(2). Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu. Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.

Pour plus de détails : Consultez le site portail des services de l'Etat : <http://www.dordogne.pref.gouv.fr>, rubrique «Les actions de l'Etat - agriculture et forêt – forêt et bois»

Vous y trouverez des informations sur la prévention du risque et des documents téléchargeables : arrêté du 14 mars 2013, plaquette d'information sur le débroussaillage, approche cartographique de la zone sensible...

Ou contactez votre mairie ou la Direction Départementale des Territoires – Pôle Forêts – 05 53 45 56 00

(1) Attention, en fonction des conditions climatiques, l'interdiction totale d'usage du feu en zone sensible peut être prolongée au-delà du 15 mai – Renseignez-vous en mairie ou sur le site Internet de la préfecture.

(2) Si la profondeur de 50 mètres dépasse les limites de la propriété concernée, le débroussaillage doit être effectué sur les fonds voisins après avoir informé les propriétaires (articles L322-3-1et R322-6 du code forestier).



Formalités pour la construction d'un bien immobilier (Dossier Jean-Noël Grit)

Le permis de construire (formulaire Cerfa 13406*03)

Un permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones

urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation, d'un garage en pièce d'habitation, ...)
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.
- S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.
- À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

N.B. Le creusement d'une piscine est soumis à permis de construire.

La déclaration préalable de travaux (formulaire Cerfa 13703*02 ou 13404*2)

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- Travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (ex : agrandissement, véranda,...). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un doc^t assimilé (par ex. un plan d'occupation des sols). Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, changement de la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque cela n'implique pas de travaux.

M. le Curé marie ses filles

Le 22 mai 1751, M. le Curé de Villars procède à l'enterrement de Pierre Petit, le curé de Négrondes âgé de 51 ans. Celui-ci est inhumé dans le chœur de l'église paroissiale en présence des curés des paroisses proches : Ligueux, Vaunac, Lempzours, St Clément et autres.

Pendant le mois de juin, le vicaire de Négrondes et les curés des paroisses voisines officient en attendant l'arrivée d'un nouveau prêtre.

À cette époque-là, le curé et son vicaire ne chôment pas. Par exemple, durant l'année 1762, ils doivent assurer 53 baptêmes, seulement 4 mariages mais procéder à 56 enterrements dont ceux de 20 enfants de moins de 2 ans !

Le 1^{er} juillet 1751, Joseph Ranouil sieur des Alois, nommé nouveau curé de Négrondes par M. de Lastours, prieur de l'abbaye de St Jean de Côte (dont dépend la cure de Négrondes), officie pour la première fois pour l'inhumation de Jean Chapeyrou, *laboureur du village des Maynes âgé de soixante ans enterré dans le cimetière Saint Grégoire*.

Né en 1710, Joseph Ranouil a épousé en 1733 Pétronille Blanchardière, demoiselle de la Bouscardie, dont il a eu 2 filles : Élisabeth Suzanne et Françoise Marie nées en 1735 et 1736. Malheureusement, Pétronille Blanchardière décède moins de 2 mois après la naissance de sa 2^{ème} fille le 14 janvier 1737.

Veuf, Joseph Ranouil décide de rentrer dans les ordres. Il devient vicaire de Thiviers en 1744 puis est nommé curé de Négrondes, en juin 1751. Il s'appelle désormais Ranouil des Alois car il a acquis du sieur Raymond Desvergnès des Alois une maison avec grange, un colombier et une vigne pour la somme de 2800 livres au dit lieu des Alois, paroisse de Vaunac. Situation peu commune, à peine installé dans ses nouvelles fonctions, M. le Curé fait venir avec lui ses 2 filles qui étaient au couvent de St Pardoux.

Elles sont en âge de se marier et c'est ainsi que, le 16 mars 1752, il célèbre lui-même le mariage de sa fille Marie avec Pierre Bourdineau, sieur de Couchaud, bourgeois de Thiviers.

Cette situation étant quelque peu inédite pour la hiérarchie catholique, M. le Curé a obtenu les dispositions nécessaires de l'Évêque pour hâter les choses : dispense de publication de deux des trois bans réglementaires affichés habituellement à la porte de l'église les trois semaines précédant la date du mariage et célébration des fiançailles et du mariage en une seule et même cérémonie.

Le 28 août 1753, il célèbre le baptême de son petit-fils Joseph Bourdineau *âgé de cinq jours*. Le parrain est ... lui-même, Joseph Ranouil, grand-père du bébé et la marraine Marguerite Bourdineau dame du Chadaud, la grand-mère paternelle.

Assistent à la cérémonie les curés de Sorges, Vaunac, Lempzours et même l'archiprêtre de Thiviers *présents à la prière de M. des Alois, curé de Négrondes*.

Malheureusement, le bonheur des familles Bourdineau et Ranouil est éphémère puisque Pierre, âgé seulement de 24 ans, le père du petit Joseph, décède le 29 novembre 1753 *"après une maladie de 18 heures"*. Ce n'est pas son beau-père qui procède à l'inhumation dans l'église mais *M. le curé de Vaunac en présence de M. Le curé de Sorges*.

M. le Curé de Négrondes en est naturellement perturbé et le registre paroissial de décembre 1753 comporte plusieurs actes incomplets dont la rédaction n'a jamais été achevée.

Toutefois, le 14 janvier 1761, à nouveau, M. le Curé célèbre un second mariage dans les mêmes conditions. Sa fille Élisabeth épouse M. Jean Dalvy, *avocat et bourgeois de la ville de Périgueux*.

Le 20 novembre de la même année, il baptise son petit-fils Joseph Dalvy, né la veille. Il en est lui-même le parrain – son petit-fils porte le même prénom que son parrain comme cela était l'usage à cette époque – et Jeanne Bonnefont, dame de la Grèze (par son remariage), grand-mère paternelle de l'enfant, est la marraine.

Tout comme son beau-frère, Jean Dalvy disparaîtra jeune, le 20 avril 1770, à l'âge de 30 ans, alors que son épouse Élisabeth ne décèdera, dans sa maison de la rue St Georges à Périgueux que le 20 janvier 1812 à l'âge de 76 ans.

M. Joseph Ranouil jouit d'une certaine fortune : son contrat de mariage passé devant M^e Mouleau, notaire à Thiviers, le 20 avril 1733 indique la somme de 7 000 livres, ce qui est confortable. A titre d'exemple, à cette époque, une vache et son veau valent 40 livres.

Pendant son séjour à Négrondes, il va consacrer une partie de cette fortune à sa paroisse.

À son arrivée en 1751, il n'y avait ni cloches à l'église ni presbytère proprement dit. Le 29 juin de cette même année, il bénit 2 nouvelles cloches, l'une de 1100 livres (540 kg) et l'autre de 400 livres (195 kg) qui seront hissées et installées dans le clocher.

"Furent parrain et marraine de la grosse, Gélibert de Monfanges, sieur de la Chantellerie et Marie d'Hautefort demoiselle du Mayne et de la petite, Jacques de Monfanges, sieur du Vigneau et Elisabeth des Alois. La seconde fut montée au clocher le même jour et l'autre le 1^{er} juillet, jour de samedi."

Il fait bâtir également à ses frais la première maison presbytérale à l'emplacement de l'actuelle salle des fêtes de la place Antoine Sudreau. Ce bâtiment sera utilisé jusqu'en 1855, (malgré sa vente comme bien national à la Révolution) date à laquelle il deviendra une dépendance du nouveau presbytère construit par la commune dans lequel est installé, de nos jours, le bureau de poste.

Joseph Ranouil des Alois décède le 29 janvier 1763, à l'âge de 52 ans. Il est enterré dans l'église de Négrondes. A la demande et en présence de M^e Jean Boyer, notaire et syndic de la fabrique paroissiale, un inventaire du contenu de l'église et de la sacristie est dressé le 1^{er} février.

On y lit à plusieurs reprises les mots *"usé", "pourri", "fort ancien", "rouillé"* ... qui indiquent que le mobilier et son contenu et même les vêtements et les objets liturgiques sont dans l'ensemble en très mauvais état et n'ont pas profité de la fortune du curé défunt.

Messire Nicolas Dubut lui succède en tant que curé de Négrondes en septembre 1763.

Patrick Fleurat-Lessard

Sources : ADD IIC 2740 - 5 Mi 02003 – 2 E 1474

"Autour de l'Abbaye de Ligueux" Abbé Farnier - 1931

La vie des associations



L'association des « Aînés Ruraux », premier mouvement associatif Seniors de France, a changé de nom, et s'appelle maintenant « **Générations Mouvement** ». Ceci pour donner une image encore plus ouverte, dynamique et vivante tout en gardant nos valeurs.

Le loto annuel de Janvier a été encore cette année un succès grâce à votre participation nombreuse et nous vous remercions de votre fidélité. Nous préparons maintenant nos futures sorties, une journée le Mercredi 10 Avril à l'Ange bleu, le voyage en Irlande du 13 au 20 Juin et un week-end au Puy du Fou les 7 et 8 Septembre.

Les activités habituelles se poursuivent : lecture auprès des enfants de l'école de Négrondes le lundi et le vendredi, atelier informatique le lundi après-midi, pétanque le lundi après midi, marche les 1ers et 3èmes mardis du mois, belote et jeux de société le jeudi après midi, ping-pong le vendredi après midi.

Nous assurons également les permanences de la bibliothèque municipale. Elle est ouverte à tous, les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois de 15h à 16h30 salle de la mairie. Le stock de livres s'est agrandi grâce à de nombreux dons, actuellement plus de 400 ouvrages sont à votre disposition.

Notre réunion prévention du 28 Mars, animée par le gendarme Rayon de la brigade de St Martial d'Albarède a connu un franc succès. Une trentaine de personnes ont pu bénéficier de ses conseils en matière de prévention contre les vols, cambriolages, arnaques à la carte bleue ou sur Internet, les escroqueries au rétroviseur, les abus de confiance.... Des points du code de la route ont même été abordés.

Au niveau du département, le concours de belote annuel aura lieu le mardi 16 Avril à l'Agora de Boulazac et la dictée le jeudi 25 Avril à Jumilhac.



Photo I. Desgrupes



Lire et faire lire

LIRE ET FAIRE LIRE

Depuis presque 30 ans, Le club des Aînés Ruraux de Négrondes s'est rapproché de son école. En effet, en 1983, à la demande de l'institutrice de la maternelle, quelques adhérents ont fait des séances de lecture d'une heure auprès des enfants. Ensuite le groupe de lecteurs s'est étoffé, et le temps de lecture réalisé par le club a été porté à 3h, par séance de 1/2h avec 6 à 8 enfants à chaque fois. Cette activité s'est poursuivie avec l'aval des enseignants successifs.

Puis vint le temps du programme national « **Lire et faire lire** » coordonné conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations familiales. C'est dans ce cadre-là qu'une dizaine d'adhérents du club ont bénéficié de conseils de lecture et d'une formation. Aujourd'hui cette action se déroule deux jours par semaine pendant le temps scolaire et péri-scolaire, à raison de séances de 1/2h sur 3h d'intervention dans l'école, auprès de la grande section de maternelle et du CP.

Ces séances de lecture à haute voix sont ainsi organisées en petits groupes durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations et sont en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques. Ces bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants avec deux objectifs : nouer des liens intergénérationnels et favoriser le goût de la lecture des jeunes enfants.

Saluons ce bel exemple d'ouverture dans la vie de la commune et de lien intergénérationnel qui a su se maintenir au fil des ans.

Le Président,
Pierre Pougeau

#####

Calendrier des rencontres

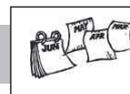


Date	Équipe A
14/04/2013	reçoit Javerlhac
21/04/2013	reçoit Thiviers
28/04/2013	reçoit Limens (Lisle-Mensignac)
05/05/2013	reçoit Brantôme 2 (rattrapage match en retard)
12/05/2013	Se déplace à Nontron

A domicile, les matchs ont lieu au stade Audebert à 15h 30.

Rappel : Loto du football le samedi 6 avril à 20 h Salle Audebert.

Président : Christophe Soulier, les Couriveaux.



Calendrier de garde des pharmacies

2^{ème} trimestre 2013



5 avril- 12 avril	Sorges	VIDAL	05 53 05 02 16
12 avril- 19 avril	Payzac	RÉ	05 53 52 70 19
19 avril- 26 avril	Savignac Les Eglises	GIRAUD	05 53 05 03 69
26 avril- 3 mai	Lanouaille	CHATENET	05 53 52 63 22
3 mai- 10 mai	Sorges	VIDAL	05 53 05 02 16
10 mai- 17 mai	Excideuil	DUFRAISSE	05 53 62 21 80
17 mai- 24 mai	Hautefort	DUFOUR	05 53 50 40 23
24 mai- 31 mai	Cognac sur L'Isle	ALESSANDRI	05 53 55 23 05
31 mai- 7 juin	Génis	PÈRE	05 53 52 48 03
7 juin- 14 juin	Savignac Les Eglises	GIRAUD	05 53 05 03 69
14 juin- 21 juin	Cherveix- Cubas	POISSON-LEGRAIN	05 53 50 41 12
21 juin- 28 juin	Excideuil	SERENA	05 53 62 40 09
28 juin- 5 juillet	Sorges	VIDAL	05 53 05 02 16

Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures

Composez le **3237 (*)** ou www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.

(*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

Prochains rendez-vous

- **Samedi 6 avril 2013**: Loto du club de football de Négrondes
Salle des fêtes Audebert - 20h 30
ouverture de la salle à 19 heures
- **Samedi 27 avril 2013** : Repas dansant organisé par le Comité des fêtes
Animé par l'orchestre "*Clody Musette*"
Salle des fêtes Audebert - 20 heures - Inscriptions : 05 53 62 02 21 ou 05 53 52 28 14
- **Mercredi 8 mai 2013** : cérémonie du souvenir du 8 mai 1945
au monument aux morts
Place J-Paul Chaminade - 11 heures
- **Dimanche 26 mai 2013** : 6^{ème} bourse d'échange de pièces détachées
voiture, vélo, cyclo, moto, tracteur, motoculture, ...
organisée par l'Amicale Laïque, place Antoine Sudreau et place de l'Église
à partir de 8 heures - Exposition de véhicules anciens - Buvette et restauration sur place
- **Samedi 22 juin 2013** : Fête de la Musique (bal populaire)
Organisée par l'Amicale Laïque - Place de la Poste
Restauration à partir de 19 h.
- **Vendredi 12 juillet 2013** : Marché de nuit des producteurs et artisans d'art locaux
Organisé par le Comité des Fêtes avec le soutien de la Municipalité
Place Antoine Sudreau et place de l'Église à partir de 18 heures
Animation : "*Tempo Hit Sono*"
Retraite aux flambeaux pour les enfants et **grand feu d'artifice** au stade Audebert.

Infos pratiques



	MAIRIE de NÉGRONDES Ouverture : lundi au vendredi : 9h – 12h 20 14h – 17h 30 Fermeture au public le mercredi après-midi	Tél. 05 53 55 30 20 fax : 05 53 55 30 21 mairie.negrondes@wanadoo.fr
	La POSTE ouverture : du lundi au vendredi : 9 h à 12h 15 (fermé l'après-midi) - samedi : 9 h 00 à 12 h	Tél. 05 53 55 22 22 Départ du courrier : - Lundi au vendredi : 14 h 00 - Samedi : 12 heures
Enseignement : Ecole Primaire : (R.P.I. Négrondes-Ligueux-Vaunac) Accueil péri-scolaire (garderie) : Matin : 7h 15 - 8h 50 - Soir : 16h 30 – 18h 30		Tél. : 05 53 55 30 24 Tél. : 05 53 55 30 23
Bibliothèque (salle de réunion de la mairie) : permanence les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedis du mois de 15 h. à 17 h.		



Jean-Claude PINAULT, Conseiller général du canton de Savignac-les Églises
 tient une permanence à la mairie de **Négrondes** :
 le 3^{ème} mercredi de chaque mois, en matinée.

	en gare de NÉGRONDES (horaires valables jusqu'au 14/07/2013)					
	Départ Négrondes		Arrivée Périgueux		Départ Négrondes / Arrivée Limoges	
lundi au vendredi	6h 55	7h 18 (1)	lundi au vendredi	6h 38	7h 37	
	13h 29	13h 46		13h 30	14h 28 (1)	
	15h 28	15h 55(2)		17h 50	18h 58 (1)	
	16h 19	16h 40				
	18h 07	18h 22 (3)				
	18h 30	18h 53 (1)				
	19h 42	20h 01				
(1) circule aussi le samedi (2) circule aussi sam, dim et fêtes (3) Circule aussi dim et fêtes, ne circule pas le samedi			(1) Circule aussi dim et fêtes, ne circule pas le samedi			



Collecte des déchets ménagers

DÉCHETTERIES	
THIVIERS (Route de St Martin de Fressengeas) Tél. : 05.53.62.37.03 Ouvert du lundi au samedi : 8h 30 - 12h 30 / 13h15 - 17h 45 sauf Mardi : 13h 30 à 17h 30	MAYAC (Déchetterie de Chardeuil) Tél.: 05.53.04.72.31 Ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 8h 30 - 12h 30 / 13h 15 - 17h 45 Fermé le lundi et le vendredi

Pour connaître les modifications du calendrier de collecte en fonction des jours fériés,
 téléphoner au 05 53 52 65 16 ou www.smctom-thiviers.fr

Attention !

Ramassage hors du périmètre du bourg

Collecte des déchets ménagers (sacs gris) : **tous les jeudis**

Collecte des déchets recyclables (sacs jaunes) : **les jeudis des semaines impaires**

Point tri : parking halle de marchandises, près de la gare

" Être parents aujourd'hui "

CONFÉRENCE-DÉBAT

« Les rythmes posés à nos enfants »

- En fonction de nos choix éducatifs
- En fonction des influences de la société

Animée par Madame Guérin (psychomotricienne - formatrice)

Le jeudi 18 avril 2013

De 20h30 à 22h30

Salle des fêtes de SARLIAC S/ L'ISLE

Entrée libre et gratuite - La soirée se terminera par un pot convivial

Mairies du Canton de Savignac les Eglises - écoles et RPI du canton – Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord – parents d'élèves - CAF - MSA - Conseil Général

Renseignements : 05 53 05 08 84

Prévention : la Gendarmerie nous informe



En ce début d'année 2013, notre objectif principal reste et demeure la lutte contre les cambriolages, fléau qui touche également notre circonscription. Nous bénéficions depuis le début du mois de janvier 2013 de renforts en personnel exclusivement dédiés à cette cause, il s'agit de patrouilles supplémentaires composées de personnels réservistes de la gendarmerie et/ou de patrouilles de gendarmes mobiles de l'escadron de PERIGUEUX.

En matière de prévention, nous disposons de plusieurs dispositifs en vigueur :

- Opération tranquillité vacances (opération reconduite et pérenne toute l'année)

Signaler vos absences à la gendarmerie soit:

- En vous déplaçant à la gendarmerie de votre canton ou à SAVIGNAC-LES-EGLISES, 39 avenue Sylvain Bordas.
- Par téléphone : **05 53 05 52 85** ou par courriel : cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Information des personnes vulnérables:

Nous pouvons organiser pour les personnes les plus vulnérables des réunions d'information et de prévention des vols.

Horaires d'ouverture de la brigade de SAVIGNAC-LES-EGLISES :

- Lundi au samedi : 8 heures - 12 heures / 14 heures - 19 heures
- Dimanche : 9 heures - 15 heures / 15 heures - 18 heures

Par ailleurs, n'hésitez pas à signaler les démarchages intempestifs (réfection de toitures, entretien des jardins, peintres....) qui ne servent parfois qu'à repérer les habitations inoccupées ou à abuser de la crédulité de personnes âgées.

Cabinet infirmier

32, rue Eugène Le Roy - NÉGRONDES



A compter du 6 mai 2013,

le cabinet infirmier sera ouvert uniquement sur rendez-vous de **7h 30 à 8h 00** du lundi au vendredi.

Merci de votre compréhension.

L'équipe soignante

Tél. : **05 53 55 16 03**



Photo confiée par M. Pierre Piquet

Une équipe féminine de football à Négrondes !



Président : Vincent Maris

L'équipe de rugby du RC Négrondes saison 2012-2013